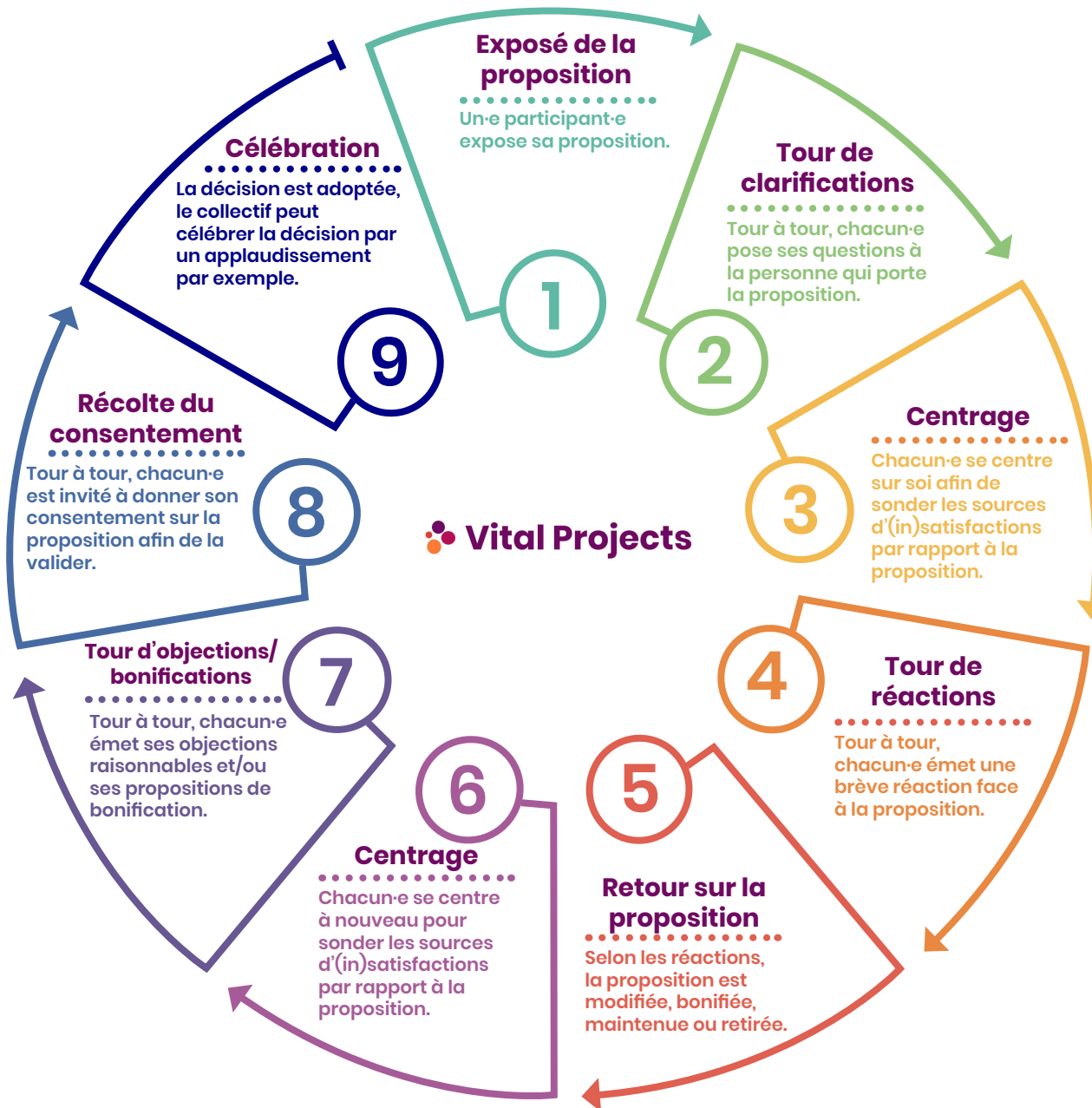


# LA PRISE DE DECISION PAR CONSENTEMENT



Une objection est raisonnable Si...

1. elle identifie un problème qui causerait du tort à l'organisation ou la ferait régresser.
2. elle se base sur des éléments connus à ce jour et non pas sur des éléments prédictifs.
3. il ne s'agit pas d'une préférence ni d'une autre proposition.
4. l'on parvient à exprimer le besoin insatisfait qui la justifie et la condition qui permettrait de la lever.

## Sept attitudes vitales...

- BIENVEILLANCE
- CONFIANCE DANS LE COLLECTIF
- LÂCHER-PRISE
- ZERO JUGEMENT
- ECOUTE PROFONDE
- RESPECT
- AUTHENTICITE

**Vital Projects**

[www.vitalprojects.be](http://www.vitalprojects.be)  
[info@vitalprojects.be](mailto:info@vitalprojects.be)